

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du 09 septembre 2024
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le NEUF du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 septembre 2024.

Présents : Madame LAMARQUE (pour tous les points à l'exception de l'attribution d'une subvention à la SCI « Les Chênes ») et Messieurs BOLTZ, CORRADI, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC et SCHWEIZER.

Membre ayant donné procuration : M. MULLER à M. FOURNIER

Absents excusés : Mme VANNI, M. MUNIER, M. ROVIERO et Mme LAMARQUE (pour le point relatif à l'attribution d'une subvention à la SCI « Les Chênes »)

Approbation du procès-verbal des séances du 10 juin et du 08 juillet 2024

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal des séances du Bureau Communautaire du 10 juin et du 08 juillet 2024.

DB 2024-74 - Réhabilitation, par la Société « VIVEST », de 112 logements situés à AMNEVILLE Rue de Lorraine et Rue de Douaumont - Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accorder la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes à la société « VIVEST », pour le prêt contracté auprès de la Banque Postale, d'un montant de 3 600 000 €, dans le cadre de la réhabilitation de 112 logements situés à Amnéville rue de Lorraine et rue de Douaumont, conformément au règlement adopté le 17 juin 2014, dans les conditions figurant dans le projet de délibération présenté, et sous réserve de l'attribution de la garantie d'emprunt par la commune d'Amnéville à hauteur de 25 %,
- Et ADOPTE à cet effet, la délibération proposée.

DB 2024-75 - Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 5 711 €, dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2024-76- Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions (ancien dispositif)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 5 211 €, dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2024-77 - Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions (nouveau dispositif)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 13 500 €, dans le cadre de la Campagne d'isolation thermique,

- DÉCIDE de procéder à leur versement après présentation des justificatifs liés aux travaux réalisés,
- Et DÉCIDE de rejeter les demandes qui ne respectent pas le règlement d'attribution.

DB 2024-78 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions (ancien dispositif)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 5 000 €, dans le cadre de l'opération Ravalement de façade,
- Et DÉCIDE de procéder au versement.

DB 2024-79 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions (nouveau dispositif)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 14 000 €, dans le cadre de l'opération Ravalement de façade,
- DÉCIDE de procéder à leur versement après présentation des justificatifs liés aux travaux réalisés,
- Et DÉCIDE de rejeter les demandes qui ne respectent pas le règlement d'attribution.

DB 2024-80 - Fourniture d'équipements pour la collecte des biodéchets – Marché à bons de commande - Déclaration sans suite

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de déclarer sans suite le marché pour la fourniture d'équipements pour la collecte des biodéchets, étant donné la nécessité de redéfinir les besoins de manière plus précise.

DB 2024-81 - Collecte et valorisation des textiles usagés - Accord de partenariat avec l'Association « Le Relais »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le président à signer l'accord de partenariat pour la collecte et la valorisation des textiles usagés, avec « Le Relais Lorraine » - ZA La Haye des Vignes 54170 ALLAIN.

DB 2024-82 - Convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (A.G.U.R.A.M.) Années 2024/2025

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer une convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) – 27 place Saint-Thiébauld 57000 METZ, pour les années 2024 et 2025, et pour un montant prévisionnel de :
 - o 13 200 € pour l'année 2024,
 - o 13 200 € pour l'année 2025,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet.

DB 2024-83 - Incitation au covoiturage - Conventions de partenariat avec la société COMUTO SA (BlaBlaCar Daily)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer deux conventions avec la société COMUTO SA sise 84 avenue de la République, 75 011 Paris et dénommée ci-après BlaBlaCar Daily, dans le cadre de l'incitation à la pratique du covoiturage :
 - o Une convention de prestation de services pour la mise en place d'une expérimentation BlaBlaCar Daily de 12 mois pour un montant de 8 850 € HT (licence plateforme, suivi de l'expérimentation, communication),
 - o Une convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par BlaBlaCar Daily pour un montant de 20 000 € (hors reliquat 2023-2024),
- PRÉCISE que la signature de ces deux conventions est conditionnée à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du Fonds Vert,
- Et AUTORISE le Président à signer les conventions à passer.

DB 2024-84 - Incitation au covoiturage - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de solliciter une aide financière de l'État dans le cadre du volet 8 de l'axe 3 du Fonds Vert, afin de mettre en œuvre une incitation à la pratique du covoiturage,
- Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'obtention de ladite subvention.

DB 2024-85 - Déploiement d'aires de covoiturage - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de solliciter une aide financière de l'État dans le cadre du volet 2 de l'axe 3 du Fonds Vert, afin de mettre en œuvre le déploiement d'aires de covoiturage sur le territoire de la CCPOM,
- Et AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à l'obtention de ladite subvention.

DB 2024-86 - Mobilité – Développement de la pratique cyclable – Aide à l'acquisition de vélos - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers pour un montant total de 821,8 € dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos,
- Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2024-87 - Démarche d'accompagnement dite « accélérateur de transition » initiée par l'ADEME et la Région Grand Est – Contrat d'Objectifs Territorial – Avenant de prolongation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de signer un deuxième avenant au Contrat d'Objectifs Territorial passé avec l'ADEME et la Région Grand Est, afin de prolonger la durée du contrat de 6 mois, soit jusqu'au 31 mars 2027,
- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant à passer à cet effet.

DB 2024-88 - Relais Petite Enfance - Convention de fonctionnement avec le Département de la Moselle pour l'année 2024

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de fonctionnement du « Relais Petite Enfance » à passer avec le Département de la Moselle pour l'année 2024,
- Et AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférent.

**DB 2024-89 - Construction d'une structure multi accueil à Moyeuvre-Grande
Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, de la Région Grand Est du Département de la Moselle**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter des aides pour la construction d'une structure multi accueil à Moyeuvre-Grande :
 - o auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) / DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux),
 - o auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population,
 - o auprès du Département de la Moselle dans le cadre du dispositif Ambition Moselle,
 - o auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle dans le cadre du dispositif PIAJE (Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant),
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté, qui pourrait être amené à évoluer,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des dites subventions.

**DB 2024-90 - Personnel communautaire - Contrat d'assurance statutaire – Adhésion au contrat de groupe
souscrit par le Centre de Gestion de la Moselle**

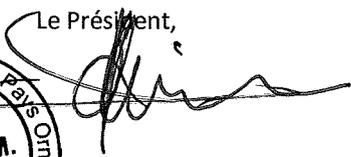
Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que Monsieur MATELIC, Président du Centre de Gestion de la Moselle, n'a pas pris part au vote de ce point,

- DÉCIDE de signer un contrat d'assurance statutaire avec l'assureur GENERALI VIE et le courtier WILIS TOWERS TOWER pour la couverture des risques statutaires du personnel de la Communauté de Communes, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025,
- AUTORISE le Président à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,
- Et PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités
- Tableau de bord financier
- Tableau de bord « Ordures Ménagères »
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades »
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat »
- Tableau de bord « Isolation thermique »
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme »
- Tableau de bord « Petite Enfance »
- Tableau de bord « Action sociale »
- Tableau de bord « Maisons France Services »
- Tableau de bord « Aide aux équipements de développement durable »
- Tableau de bord « Fonds de concours pour la transition écologique et énergétique »
- Tableau de bord « Mobilité »
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19H35.

Le Président,

Lionel FOURNIER

